

Pour une société inclusive et solidaire

Madame, Monsieur,

La situation épidémiologique en Loire Atlantique indique une circulation active du virus de la Covid-19 ces deux dernières semaines, et s'est accentuée ce week end.

L'Adapei de Loire-Atlantique, en lien avec les consignes sanitaires préfectorales et ARS, réunit la « cellule de prévention Covid » toutes les semaines. Elle fait le point sur les sites d'accueil concernés par des cas de personnes positives à la COVID (enfance et adulte).

Si nécessaire, vous serez informés par le responsable d'établissement du site qui accompagne votre proche, des mesures qui doivent être prises, selon les sites. Ces mesures devront le plus souvent être prises dans l'immédiat.

La période actuelle de vacances peut être l'occasion de retrouvailles familiales et/ou amicales, qui, sans respect des gestes barrières, peuvent augmenter le risque de contaminations, et par là-même induire l'apparition de clusters dans les établissements lors du retour des personnes accompagnées.

En conséquence nous vous remercions de votre vigilance, de votre prudence et de vos précautions.

Votre sérieux vous protège, protège votre proche et protège son entourage. Votre responsabilité est donc non seulement de penser à vous et à votre proche, mais aussi de penser à tous les autres que votre proche côtoie dans son établissement d'accueil, notamment les plus vulnérables d'entre eux.

Rappelons-nous, quotidiennement, l'importance du lavage des mains, du port du masque y compris à domicile lorsque le cercle familial est élargi, la distanciation physique, la règle des 6 (éviter au maximum les regroupements de plus de 6 personnes dans la sphère privée), et l'interdiction de toute rencontre quand on est « contact Covid », jusqu'au résultat du test.

Notamment si vous êtes signalés comme « cas Contact Covid », nous vous demandons de suivre le document diffusé en PJ « J'ai été en contact à risque avec une personne malade du COVID – 19 », qui détaille les démarches à suivre en fonction des situations rencontrées.

Si votre proche handicapé est « cas contact COVID », pendant le temps passé avec vous, nous vous remercions de le garder chez vous jusqu'au résultat du test.

Plus généralement les cas contacts COVID signalés au sein des établissements seront isolés, jusqu'au résultat du test. Si le test est positif, l'isolement est poursuivi pendant 7 jours. **Nous suivons les préconisations de l'ARS, des médecins et du document officiel en PJ « Isolement, test : que faire ? ».**

Dans ces situations (attente résultat du test ou situation COVID positif), vous pouvez choisir de garder votre proche chez vous. La personne pourra revenir à l'établissement en cas de test négatif ou après la période d'isolement.

Notre capacité collective à agir, informer, prévenir, dépister, repérer les sujets à risques et les sujets contacts, orienter vers les soins les plus appropriés, est un atout fort dans la lutte contre l'épidémie.

Nous sommes toutes et tous conscients des efforts qui nous sont demandés collectivement, mais nous comptons sur votre collaboration pour que les principes de précaution sanitaire soient appliqués et pour que vous contribuiez à nous aider à expliquer et relayer les messages de précautions auprès de votre entourage, afin que l'avenir se déroule dans les meilleures conditions pour toutes et tous.

Le (la) responsable de l'établissement d'accueil de votre proche est votre interlocuteur (trice) direct.

En cas de besoin, vous pouvez aussi vous adresser au mail covid :
adapei44.crise.covid@adapei44.asso.fr

Arnaud Goasguen
Directeur Général

Sophie Biette
Présidente de l'Association

